

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Pôle Enseignement

Tél. 25.60.72– 25.61.47

Mél. employeurs.drhfpnc@gouv.nc

CS14-3133- **836** /SGSF

Nouméa, le

13 JUIN 2014

CIRCULAIRE

Objet : Liste d'aptitude d'intégration dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

P. J. : 1 fiche de candidature.

Je vous invite à informer les instituteurs brevetés du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie placés sous votre autorité de l'ouverture de la campagne d'intégration par voie de liste d'aptitude dans le corps des instituteurs au titre de l'année 2014.

Peuvent prétendre à leur intégration dans le corps des instituteurs, les instituteurs brevetés doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire du brevet élémentaire ;
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- justifier de dix années d'ancienneté dans le corps des instituteurs brevetés.

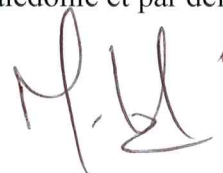
Les candidats doivent vous transmettre leur demande par le biais du formulaire ci-joint au plus tard le 3 juillet 2014 sous peine d'irrecevabilité de celle-ci.

Dès réception de l'ensemble desdites demandes, il vous appartient de classer les candidats par ordre de mérite. Votre classement, accompagné d'un rapport sur la manière de chaque candidat devront être transmis au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

(direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie) **au plus tard le 3 aout 2014.**

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que la présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription qui y est jointe sont téléchargeables sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc (rubrique Informations).

Pour la présidente du gouvernement de la
Nouvelle-Calédonie et par délégation



Michèle GUILLEMIN
Directrice des ressources humaines et de la
fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Destinataires :

- Monsieur le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements ;
- Monsieur le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté ;
- Monsieur le président de l'assemblée de la province Nord ;
- Madame la présidente de l'assemblée de la province Sud ;
- Madame la directrice de l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie ;
- Monsieur le président de l'université de la Nouvelle-Calédonie ;
- Madame la présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

ANNEE 2014

**CANDIDATURE POUR L'ACCES AU CORPS
DES INSTITUTEURS PAR VOIE DE LISTE D'APTITUDE**

CONDITIONS DE RECEVABILITE (non cumulatives) à remplir au JJ MM 2014 :

- être titulaire du baccalauréat
- être titulaire du brevet élémentaire
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- justifier de dix années d'ancienneté dans le corps des instituteurs brevetés

**CANDIDATURE A ADRESSER A VOTRE EMPLOYEUR
AU PLUS TARD LE 3 JUILLET 2014**

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Employeur :

- Province Iles Province Nord Province Sud Vice-rectorat Nouvelle-Calédonie
 Autres (à préciser) _____

I- A la date du 3 juillet 2014, remplissez-vous l'une des conditions suivantes ?

- être titulaire du baccalauréat
 être titulaire du brevet élémentaire
 être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
 justifier de 10 années d'ancienneté dans le corps des instituteurs brevetés

Joindre obligatoirement la pièce justificative sous peine d'irrecevabilité du dossier

II- Avez-vous suivi la formation qualifiante d'actualisation des connaissances disciplinaires ?

- oui non

Si oui, cette formation a-t-elle été suivie d'une inspection ?

- oui non

Joindre obligatoirement la pièce justificative sous peine d'irrecevabilité du dossier